

Formation Maître de cérémonie

Depuis le 1er janvier 2013, l'exercice de la profession de Maître de cérémonie sera subordonné à la détention d'un diplôme comprenant une formation théorique et un stage pratique.

La préparation au diplôme

La Formation THEORIQUE : La durée de la formation théorique nécessaire à l'obtention du diplôme de Maître de cérémonie est de 70 h, à compter de 35h/semaine sur 2 semaines.

Le stage PRATIQUE : Le stage pratique réalisé au sein d'une entreprise funéraire est de 70 h, à compter de 35h/semaine sur 2 semaines.

L'examen

L'examen comprend :

Une épreuve écrite, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples.

Une épreuve orale consistant en un entretien individuel, d'une durée minimum de 15 minutes.

La note finale est calculée de la façon suivante :

- épreuve écrite : 60 % de la note

- épreuve orale : 20 % de la note

- évaluation du stage pratique (bilan pédagogique) : 20 % de la note

Le diplôme

La formation est sanctionnée par un diplôme délivré par un jury.

La délivrance du diplôme confère à son titulaire l'aptitude professionnelle à l'exercice de la profession de Maître de cérémonie.

Délais pour l'obtention du diplôme

Les Maîtres de cérémonie disposent d'un délai de 12 mois pour se former à compter de la date de leur embauche.

Le maître de cérémonie accompagne la famille pendant le convoi et jusqu'à la fin des obsèques.

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : code 130495

Description du poste

Il doit se présenter à la famille, la placer ainsi que l'assistance sur le lieu de la cérémonie, assister les officiants religieux s'il y en a, et coordonner les déplacements des différents acteurs de la cérémonie (porteurs, chauffeurs, officiants, etc.). Dans le cas des cérémonies civiles (sans passage par un lieu de culte), c'est le maître de cérémonie qui assurera la commémoration du défunt avec la famille si elle en exprime le souhait.

Au cimetière, c'est lui qui propose à la famille de se recueillir autour du cercueil, il peut aussi lire des textes choisis par la famille.

Le maître de cérémonie remet ensuite à la famille les cartes de condoléances et les papiers officiels (acte de décès, livret de famille) et prend congé à la fin de la cérémonie.

Comment devenir maître de cérémonie

Le futur maître de cérémonie doit suivre une formation diplômante définie par le décret n° 2012-608 du 30 avril 2012, suivie d'un stage pratique obligatoire de 70 heures et d'un examen, validant ou non le diplôme.

Il s'agit de la formation de préparation au diplôme Maître de cérémonie englobant 70 heures de formation, le stage pratique et l'examen final.
Il peut ensuite choisir de compléter sa formation afin de devenir agent d'accueil des familles ou encore conseiller funéraire et ainsi, évoluer au sein de l'entreprise.

Objectifs de la formation

Préparation à l'examen pour le diplôme de maître de cérémonie (Art. D. 2223-55-2 et s. du CGCT)

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) : code 130495

Moyens pédagogiques

Projections de présentations, d'exercices et de vidéos,

Cas pratiques,

QCM,

jeux de rôles

Visite sur site des équipements funéraires

Remise d'un support pédagogique recouvrant tout le programme obligatoire

Durée

70 heures soit 10 jours de formation théorique (7heures/jour)

70 heures de formation pratique dans un établissement funéraire

Contenu

Hygiène, sécurité et ergonomie

Législation et réglementation funéraire

Psychologie et sociologie du deuil

Pratiques et rites funéraires

Conception et animation d'une cérémonie

Encadrement d'une équipe

Sanction de la formation

Formation théorique : examen en vue de l'obtention du diplôme de maître de cérémonie (épreuve écrite de 60 questions et entretien individuel de 15 mn avec le jury).

Formation pratique : évaluation du stage obligatoire de maître de cérémonie.

Attestation de présence délivrée par le centre attestant que le stagiaire a suivi la totalité de la formation obligatoire.

Intervenants

La formation est assurée par des **professionnels du funéraire**

Prérequis

Niveau Bac conseillé

Etre majeur

Parler la langue française

Remise du **dossier pédagogique**